Huismes
MAIRIE DE HUISMES
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Lundi 15 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Philippe ROGET.

Excusées : Elisabeth BENOIST, Claudine BOUCHER, Aurélie PREUX
Représentée : Clémence PLANTÉ a donné procuration à Isabelle BERRUER-CHARRAIS

Secrétaire de séance : Agnès BOREL

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. **Avenant au protocole d'accord des CMR**
2. **Approbation du rapport de la CLETC portant sur la défense extérieure contre l'incendie**
3. **Demandes de subventions pour la réfection des vestiaires du stade (actualisation de financement prévisionnel)**
4. **Réévaluation du montant du prix de vente du stère du bois communal**
5. **Questions diverses**

1-protocole d'accord avec la fédération nationale des centres Musicaux Ruraux : avenant au protocole pour 2026

Délibération n° 2025-12-52

Le contenu de ce protocole d'accord porte sur la direction de l'Harmonie Municipale pour 2 heures hebdomadaires. Il prévoit également la participation de l'Harmonie Municipale à la cérémonie des vœux du Maire, la cérémonie du 8 mai 1945, la Fête Nationale du 14 juillet et la cérémonie du 11 novembre 1918.
L'avenant porte sur la révision du tarif à compter du 1er janvier 2026.Le taux d'actualisation est de 1.50%, portant le tarif de l'heure année à 2 214.92€. Le coût pour la commune de Huismes est donc de 4 429.84€ pour la rémunération et de 44.30€ pour l'adhésion soit un total de 4 474.14€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, accepte, à l'unanimité l'avenant au protocole d'accord.

2-Approbation du rapport de la CLETC-Intégration dans les attributions de compensation des charges liées à la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Délibération n° 2025-12-53

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette compétence va désormais être assurée par la Communauté de Communes en lien avec les communes.
Le principe retenu est de maintenir la création des Points d'Eau Incendie (PEI) au niveau communal ainsi que le remplacement de ceux-ci.
La Communauté de communes est compétente pour la création et la mise en œuvre du schéma de DECI. Elle organise les contrôles des PEI, les communes supportant le coût de remise en état si nécessaire.
Le coût est fixé à 68€ par borne par an. La commune de Huismes disposant de 50 bornes sur son territoire, le coût total est de 3 400€ qui sera déduit de l'attribution de compensation.
Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent les contrôles n'étaient pas effectués alors que cela constituait une obligation légale. La responsabilité du Maire peut être engagée en cas de dysfonctionnement d'une borne incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC et le montant des charges transférées pour la commune de Huismes.

3-Travaux de réfection des vestiaires du stade : demandes de subventions auprès Du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), au titre de la DETR et du FDSR

Délibérations n° 2025-12-54 ;2025-12-55 ;2025-12-56 (annulent et remplacent les délibérations n° 2025-06-38,2025-06-31 et 2025-06-30 du 23 juin 2025)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de financement prévisionnel modifié pour la réfection des vestiaires du stade :

Travaux de réfection des vestiaires	**Coût HT en €**	**Coût TTC en €**
Couleurs de Touraine (peinture)	10 723.64	12 868.37
Bruno Coiquil (éclairage vestiaires)	1 449.34	1 449.34
Bruno Coiquil (éclairage Club House)	649.32	649.32
EURL Baillergeant (vestiaire 1)	4 709.40	5 651.28
EURL Baillergeant (vestiaire 2)	4 709.40	5 651.28
EURL Baillergeant (salle réunion)	7 777.75	9 333.30
Magalhaes (carrelage, faïence)	11 684.04	14 020.85
Aqua-Therm (plomberie)	8 040.00	9 648.00
Total Coût travaux	**49 742.89**	**59 271.74**
Subvention FAFA (20%)	9 948.58	11 854.35
Subvention DETR (35%)	17 410.01	20 745.11
Subvention FDSR (15.30%)	7 612.00	9 068.57
Reste à charge commune (29.70%)	14 772.30	17 603.70

Les demandes de subventions vont être déposées dans les jours prochains.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel modifié et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées.

4- Coupe de bois de chauffage-tarif de vente par la commune

Délibérations n° 2025-12-57

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est amenée à vendre des coupes de bois (différentes essences de bois coupées en bois de chauffage).
Par délibération du 1er décembre 2014, le Conseil Municipal avait défini un prix de vente au stère à savoir 12 euros le stère de bois vendu (à abattre).

Monsieur le Maire propose d'actualiser ce prix de vente et propose le prix de 15 euros le stère de bois vendu (à abattre)
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité décide de fixer à 15 euros TTC le prix du stère de bois vendu.

5- Questions diverses :

- **Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal 37**
 Délibération n° 2025-12-58

Le Comité syndical des Cavités 37 a accepté l'adhésion de la commune de Cheillé et le retrait de la commune de Cigogné.
Il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce sur ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité approuve les modifications statutaires du Syndicat des cavités 37.

- **Avenant à la convention de récupération d'animaux errants avec la société FOURRIERE ANIMALE 37 Délibération n° 2025-12-59**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été passée en 2020 avec FOURRIERE ANIMALE 37 située à Rivarennes pour la capture et la prise en charge des animaux errants.
La société FOURRIERE ANIMALE 37 propose à la commune de Huismes un avenant à cette convention modifiant certains tarifs.
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'application des nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026.

- **Cantine scolaire :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Direction Départementale de la Protection des Populations a effectué un contrôle de la cantine scolaire.
Le rapport délivré à l'issue de ce contrôle met l'accent sur l'absence d'un plan de maîtrise sanitaire.
Ainsi, Monsieur le Maire présente deux devis demandés pour l'élaboration de ce document. Il s'agit du devis de INNOVALYS pour un montant de 4 115.61€ et du devis de Alphacom pour un montant de 3320€ HT.
Le Conseil Municipal décide donc de choisir Alphacom qui pourrait intervenir dès la fin de mois de janvier 2026.

- **Projet agrivoltaïque :**

Suite à la réunion du 25 novembre 2025 entre les riverains du projet, les porteurs de projet, la société Green Yellow et certains membres du conseil municipal, un compte rendu a été fait par la société Green Yellow.
Cette réunion aura permis que le niveau d'information soit le même pour tous et de montrer plus précisément la teneur du projet.

- **Maison 6 rue des Ecoles :**

La visite de la maison et de ses annexes a eu lieu. La maison principale semble saine mais les dépendances sont dans un très mauvais état.
Un courrier va être adressé à l'ADAC afin d'obtenir leur assistance.

- **Comité syndical du PNR :**

Monsieur Lionel HEGRON fait un résumé du dernier comité syndical du PNR auquel il a assisté.
Le décret approuvant la nouvelle charte du PNR est paru et donc applicable.
Par ailleurs, le dossier Ramsar avance bien, la labellisation devrait être prononcée prochainement.

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Monsieur HEGRON indique également qu'il existe des crédits Fonds Vert pour la renaturation des cours d'école.

- **Logement 8 rue des Ecoles :**

Les peintures ont été refaites. Une visite sur place va avoir lieu pour déterminer ce qu'il reste à faire avant de proposer ce logement à la location.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.

La secrétaire de séance
Agnès BOREL

Le Maire
Denis MOUTARDIER

